



N° 65  
19 juin 2000  
Bimensuel

**DOSSIER**

Emploi, salaires, mobilité, relève

## Le SPEV fait sa révolution



DESSIN RICHARDS

### Dans ce numéro

**ACTUEL**

Ecole: 115 classes supplémentaires **3**

**EMPLOI**

26 postes vacants (nouvelle présentation par département) **8**

**AILLEURS**

Glasnost et perestroïka **11**

**CULTURE**

Quelle politique culturelle en pays de Vaud? **12**

**BOUQUINER**

Carnet de poésie de G. Haldas **16**

Le Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV) adopte un nouveau visage. Le Conseil d'Etat a en effet décidé sa réorganisation qui comporte une répartition claire des responsabilités associées aux métiers de base de la fonction personnel, d'un côté l'administration et les affaires juridiques, de l'autre les ressources humaines. Quatre nouveaux postes ont été octroyés. Quatre nouvelles entités ont par ailleurs été créées: le Bureau des salaires, le Bureau du recrutement et de la mobilité, le Bureau de la

relève et du développement et le Bureau de l'organisation du travail.

Cette réorganisation répond à la nécessité pour le Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV) d'être constamment en phase avec l'évolution du terrain. Il aligne pour cela des projets d'importance en parallèle avec celui de nouvelle loi sur le personnel et en lien avec la politique générale sur les ressources humaines définie par le Conseil d'Etat.

**Pages 4 à 7**

### Redistribution d'une partie de la contribution de solidarité: dans le courant du 2<sup>e</sup> semestre

Conformément au décret du Conseil d'Etat du 10 novembre 1998 relatif à la politique salariale 1999-2000, une partie de la contribution de solidarité sera redistribuée au personnel puisqu'il résulte des comptes 1999 un déficit inférieur de plus de 5 millions à celui budgétisé.

Lors de la publication des comptes, il avait été annoncé que cette redistribution serait effectuée, si possible, au mois de juin 2000. Selon les termes du décret, les modalités de remboursement sont à convenir entre les associations du

personnel et le Conseil d'Etat. Faisant suite à une première rencontre avec les associations du Personnel, il subsiste encore des questions à aplanir; ceci sera réalisé dans les meilleurs délais.

En fonction de la complexité des solutions de redistribution retenues, ces versements seront opérés dans le courant du 2<sup>e</sup> semestre 2000, respectant ainsi l'exposé des motifs. Nous ne manquons pas de vous informer des suites données à ce dossier.

*Service du personnel*





## PETITES ANNONCES

**A vendre:** à Saint-Sulpice, grand appartement 2 pces (86 m<sup>2</sup>), avec cuisine, wc, bain, réduit, 2 balcons (O/E), cave, grenier, dans domaine verdoyant avec piscine, tennis, forêt. Prix fr. 435'000.- Garage à disposition; prix à discuter.

Tél. 021/316 25 03 ou 691 05 89 (rép.)

**A vendre:** salle à manger comprenant 1 table avec 2 rallonges, 1 buffet 2 portes et 2 tiroirs, 6 chaises Louis XIII (très bon état). Prix: fr. 750.- à discuter.

Tél. 021/944 95 23 (soir) ou 923 10 78 (la journée).

**A vendre:** Renault 5 1,4l., 38'000km garantis, carnet de services, expertisée du jour, un seul propriétaire, auto-CD Pioneer. Prix: fr. 4'800.-.

Tél. 078/642 81 10.

**A vendre:** Honda CBR 1000 F, puissante, excellente tenue de route, en parfait état, soignée, 1990, pneus neufs, avec top case, cédée fr. 4'200.-.

Tél. 079/614 82 25 (dès 18h30)

**A vendre:** triplex avec cachet, en PPE, à 15 km de Lausanne, pignon sud, 160 m<sup>2</sup> habitables, dont 4 ch. de plus de 20 m<sup>2</sup>, 2 bains + WC séparé, cheminée, garage box 2 places, 100 m<sup>2</sup> terrasse et jardin privatifs, proche école et transports publics.

Tél. 021/316 63 28 (le matin) ou 021/903 39 03 (le soir)

**A donner:** chaton mâle beige clair (9 semaines).

Tél. 021/316 42 34.



Editeur: Etat de Vaud.

Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.

Rédaction: Dominique Guindani, Laurent Kleiber, Anouk Farine, Isabel Balitzer Domon, Joël Christin, Françoise Cottet, Jacqueline Decurnex, Chantal Epiney, Catherine Lavanchy.

Ligne graphique: Fabio Favini.

Impression: Presses centrales Lausanne.

Toute correspondance est à adresser à *La Gazette*, place du Château 6, 1014 Lausanne.

Téléphone 021/316 40 50

Fax 021/316 40 52

E-mail [La.Gazette@chancellerie.vd.ch](mailto:La.Gazette@chancellerie.vd.ch)



## ACTUEL

# Financement de l'asile: position vaudoise

*Les charges financières des cantons augmenteraient, mais pas leur autonomie. Le Canton de Vaud dit «non».*

Consulté par la Confédération sur le dossier du financement de l'asile, le Conseil d'Etat a répondu qu'il s'oppose au modèle proposé par le groupe de travail présidé par le chef du DFJP.

Le Conseil d'Etat émet également un certain nombre de réserves sur les mesures d'économies prévues, qu'il juge globalement excessives au regard du fait, notamment, que le nombre de demandes d'asile a considérablement baissé (25 par semaine en moyenne en 2000 dans notre canton contre 90 en 1999).

Cette démarche s'inscrit dans le cadre du programme

de stabilisation des dépenses fédérales. Le Parlement a en effet exigé que les dépenses fédérales annuelles dans le domaine de l'asile ne dépassent pas un milliard de francs à partir de 2001, sauf circonstances exceptionnelles.

Le Conseil d'Etat regrette que la répartition des tâches et des charges dans le domaine de l'asile ne respecte pas les principes qui sont à la base de la nouvelle péréquation financière fédérale (NPF), selon laquelle l'instance qui décide des prestations en supporte les coûts.

Au sujet des recommandations présentées, le Conseil d'Etat se déclare favorable à des mesures restrictives vis-à-vis des requérants qui

ne collaborent pas dans le cadre de la procédure d'asile. Cela étant, il suggère de laisser aux cantons les compétences en ce qui concerne le droit de travailler, la détermination du logement ainsi que la conduite des auditions, en observant que la Confédération se propose de se charger de cette dernière tâche plutôt que de celle, plus ardue, des renvois. Il lui semble en particulier paradoxal que l'on propose d'interdire aux requérants de travailler pendant toute la procédure de première instance et de prendre, ensuite, des mesures tendant à accélérer leur insertion, voire à pénaliser les cantons si cette insertion ne s'opère pas rapidement.

(Com.)



## COURRIER

### Régime des jours fériés

Il semble qu'une réflexion devrait être entamée sur les jours fériés, leur signification et leur place dans le calendrier. Dans le Canton, les jours fériés, notamment de la fonction publique, se réfèrent à des fêtes civiles ou religieuses de l'Eglise réformée. Ces fêtes religieuses correspondent, à part le Vendredi Saint, à des jours fériés dans les régions catholiques.

Si certains jours fériés coïncident avec la date de la fête concernée (Vendredi Saint, Ascension), d'autres congés se situent au lendemain de la fête concernée (2 janvier, lundi de Pâques, etc.).

En effet, la fête concernée étant célébrée un dimanche par les Eglises, on peut se poser la question sur l'op-

portunité de placer des congés aux lendemains de ces fêtes, congés qui ont aussi des effets néfastes (routes surchargées, accidents divers, etc.).

On pourrait par exemple s'interroger si certains jours fériés ne devraient pas être suspendus ou supprimés dans le cadre du redressement financier des pouvoirs publics (cantons, Confédération et communes), ou déplacés en optant pour des dates pourvues d'une signification religieuse ou historique. Une autre mesure de déplacement de congés pourrait être des suppressions de jours fériés en modifiant du nombre équivalent de jours la durée des vacances.

Par exemple, les dates sans

significations devraient être modifiées, soit le 2 janvier, les lundis de Pâques, de Pentecôte, du Jeûne fédéral et le 26 décembre; elles pourraient être abandonnées au profit de dates significatives: 24 janvier, 14 avril et, lorsque la nouvelle Constitution vaudoise sera adoptée, la date anniversaire de la Constitution cantonale, celle de la Constitution fédérale (18 avril). Cette dernière devrait remplacer le 1<sup>er</sup> août.

Un débat serait bénéfique et devrait susciter la réflexion sur le sens des jours fériés. Les Eglises réformée et catholique devraient y être associées, étant donné l'origine de certains jours fériés.

Stanislas Arczynski



# Ecoles: 115 classes supplémentaires à la rentrée

*Les normes d'effectifs seront respectées pour les classes EVM.  
Pour le reste, le Conseil d'Etat juge prématuré  
de relâcher ses efforts de rigueur budgétaire.*

Le Conseil d'Etat a décidé, le mercredi 14 juin, d'autoriser le Département de la formation et de la jeunesse à ouvrir 115 classes supplémentaires à la rentrée scolaire de l'automne 2000. Cela représente la création de 165 nouveaux postes d'enseignants. Cette décision tient compte de l'évolution de la démographie scolaire, de la poursuite de la mise en place de la réforme EVM, mais aussi de la situation financière du Canton. Elle est soumise à l'approbation de la commission des finances du Grand Conseil.

## 165 postes nouveaux

La création de 165 nouveaux postes d'enseignants se traduit par l'inscription d'un crédit supplémentaire d'environ 8,12 millions de francs au budget 2000. La moitié de cette charge incombe aux communes. C'est la dernière fois que la rentrée scolaire donnera lieu à un tel crédit supplémentaire en cours d'année. Dès 2001, en effet, les besoins relatifs à la variation prévisible du nombre des classes d'écoles seront intégrés dans le budget ordinaire.

L'augmentation de la démographie scolaire, établie en février dernier par le Service cantonal de recherche et d'information statistiques, se répartit de la manière suivante: 98 élèves dans le cycle initial (école enfan-

te), 78 élèves dans le cycle primaire et 1488 élèves dans le cycle secondaire. Pour y faire face, le Conseil d'Etat autorise l'ouverture de 46 classes supplémentaires dans les cycles initial et primaire (dont 37 dues à la généralisation d'EVM) et de 69 au cycle secondaire.

## Situation financière toujours critique

Etant donné la situation financière du Canton, le Conseil d'Etat estime prématuré d'assouplir la discipline budgétaire exigée de l'ensemble de l'administration. Cette situation reste en effet préoccupante: au vu des chiffres fournis par les départements pour l'élaboration du budget 2001, le déficit de l'année prochaine s'élèverait à quelque 600 millions, et la dette de l'Etat atteindrait les sept milliards. C'est dire que, dans les semaines et les mois qui viennent, tous les départements seront amenés à réduire leurs prétentions, l'objectif du Conseil d'Etat étant de contenir le déficit aux environs de 200 millions.

## Respect des normes EVM

En accordant 115 classes supplémentaires au DFJ, le Conseil d'Etat lui permet de respecter les normes de l'introduction d'EVM,

dont la généralisation progressive pourra continuer à se dérouler selon le calendrier établi.

Le Conseil d'Etat accorde donc, au total, 44 classes de moins que la demande initiale du DFJ, qui en voulait 159. Cette réduction porte sur:

- 22 classes non EVM, où le taux de dépassement actuel des normes réglementaires sera grosso modo inchangé,
- 11 classes représentant une révision à la baisse des données démographiques tenant compte du départ de nombreuses familles kosovares avant la rentrée scolaire (évaluation du DFJ),
- 11 classes qui relèvent du programme Orchidée II.

## Rapport à venir sur la pénibilité

Cette décision ne préjuge pas de décisions qui pourront être prises ultérieurement sur la base de l'étude de «pénibilité» menée auprès du corps enseignant, et dont les conclusions ne sont pas encore connues. Selon toute vraisemblance, cette étude aboutira entre autres à des demandes de réductions d'effectifs dans les classes, donc à la création de classes supplémentaires et de nouveaux postes d'enseignants. Dans sa décision du 14 juin, le Conseil d'Etat a expressément renoncé à prendre en considération le facteur «pénibilité», afin de ne pas préjuger des conclusions de l'étude. Il veut en outre ménager sa capacité à assurer une égalité de traitement entre les différents départements, dans l'idée que la pénibilité ne sévit pas seulement dans le secteur de l'enseignement.

## EVM sous la loupe du CCF

Afin d'établir les coûts exacts de la réforme EVM, le Conseil d'Etat a décidé de mandater le Contrôle cantonal des finances pour un examen des conséquences financières de l'introduction d'EVM cinq ans après le démarrage du projet. Cet examen a notamment pour but de mieux planifier les besoins financiers liés à EVM ces prochaines années. Il devrait permettre de répandre de la transparence, et de dépasser la querelle entre ceux qui affirment qu'EVM sera au bout du compte une opération financièrement neutre et ceux qui craignent qu'elle coûte beaucoup plus cher qu'annoncé lors de son lancement.

Le Conseil d'Etat entend en outre approfondir l'examen de la mise en place de la réforme du point de vue de sa gestion.

LR

## En consultation

# Changements dans le financement des transports publics

Le DINF met en consultation un avant-projet de modification de la loi sur les transports publics.

Le projet propose quatre modifications principales:

- les transports publics en site propre (TSOL, projet de métro M2) sont assimilés à des transports régionaux et la participation de l'Etat aux frais d'exploitation non couverts passe de 12,5% à 70%;
- la part communale aux transports régionaux passe de 25%

à 30% pour atténuer la charge supplémentaire pour l'Etat due à la mesure précédente. En plus, la répartition du financement entre communes ne se fait plus par ligne, mais par bassins de transports (7 au total), en tenant compte de la qualité de la desserte;

- les effets de péréquation entre communes sont supprimés;
- les contributions pour les communautés tarifaires et les places de parc près des gares sont supprimées et assimilées

aux aides ordinaires, par souci de simplification.

L'intention du Conseil d'Etat est de modifier ces dispositions avant la décision du Grand Conseil et du peuple sur le projet de métro M2 Ouchy-Epalinges, afin que les conséquences financières de ce projet pour le canton et les communes puissent être calculées sur cette nouvelle base.

Le dossier peut être consulté sur le site internet ([www.vd.ch](http://www.vd.ch)), sous «consultations».



## UNE ÉVOLUTION CONTINUE

**Le Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV) poursuit sa restructuration. En 1999, l'organisation du service avait été profondément modifiée par la création d'une direction de service et de deux secteurs d'activité, l'un regroupant les métiers techniques et administratifs, l'autre les métiers proches des personnes. Par ailleurs, l'ensemble du service a été réuni sur un seul site: rue Caroline 4.**

Le 8 mai 2000, le Conseil d'Etat a approuvé la nouvelle organisation du SPEV, laquelle comporte les éléments marquants suivants:

- La direction du service est complétée et renforcée par un état-major qui comprend les activités financières, informatiques, logistiques, secrétariat et désormais «controlling».
- La division «Administration et affaires juridiques», conduite par Filip Grund, se voit renforcée par la création de postes de gestion et de contrôle des opérations de paie et des autres démarches administratives. Jusqu'à ce jour, ce secteur qui a une mission essentielle et difficile à accomplir se trouvait en sous-effectif.
- La division «Ressources humaines», conduite par Dominique Hayoz, est complétée par la création de deux nouvelles entités: l'organisation du travail ainsi que la relève et le développement des cadres. La première traitera la gestion des effectifs, les décisions d'organisation, ainsi que les modèles d'organisation du travail dans les services, sous l'angle du conseil. La seconde a pour objectifs de détecter, développer et soutenir des cadres ayant le potentiel pour occuper des fonctions clés au sein de notre administration. Enfin, les bureaux des ressources humaines (ex-BRH, responsable du recrutement) et de la réinsertion professionnelle (ex-BRP) ont été réunis sous une nouvelle appellation: le Bureau du recrutement et de la mobilité (BRM) où ils poursuivront leurs activités, mettant en commun leurs outils, leurs compétences et leurs réseaux.

Nous savons que mettre en place une fonction «Ressources humaines» moderne et sociale, volet qui doit encore être développé pour une administration de la taille de la nôtre, est une activité de longue haleine pour le Service du personnel et ses correspondants. Relever un tel défi postulait que nos autorités nous fassent confiance et nous attribuent les moyens nécessaires. Nous leur en savons dès lors gré... et poursuivrons notre mission avec enthousiasme et engagement.

*Frédéric Daler,  
chef du Service du personnel*

# Le SPEV nouveau



PHILIPPE MAEDER + ASL

L'Etat présente une variété d'activités professionnelles impressionnante. Pour la gérer, le Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV) doit constamment se mettre en phase avec l'évolution du terrain. Il aligne actuellement les projets d'importance et le Conseil d'Etat a récemment donné son accord à une réorganisation du Service et à des moyens supplémentaires adaptés pour atteindre ces objectifs.

*Dossier réalisé par Joël Christin*

### Déléguer des responsabilités aux services

Les délégués aux ressources humaines dans les départements et les grands services sont les véritables chevilles ouvrières de la politique des ressources humaines décidée par le Conseil d'Etat. Conseillers des chefs de département et chefs de service, ils effectueront certains contrôles administratifs et veilleront à l'application de l'esprit de la nouvelle loi sur le personnel dans le terrain. Les entretiens d'appréciation prévus par la nouvelle loi seront menés par les cadres, mais les délégués RH auront un rôle

de conseiller technique et seront informés des besoins de formation et des désirs de réorientation de carrière au sein de leur département. Ils participeront à l'élaboration de la politique de formation et à la gestion des effectifs. Ils verront pour cela leur autonomie s'accroître, le Service du personnel jouant alors un rôle de supervision et de conseil qui s'exprime déjà au travers de la coordination des délégués RH remise en fonction il y a près d'un an. Les délégués RH remplissent déjà nombre de tâches pré-

sentes au cahier des charges prévu par la politique des ressources humaines à l'Etat (voir encadrés pp. 5 à 7). L'Office du personnel enseignant, au DFJ, ou le Bureau du personnel du CHUV sont de véritables entités dévolues à ce travail. L'administration cantonale des impôts, la police cantonale ou l'UNIL ont également leur unité chargée des ressources humaines. Peu à peu, dans chaque département devraient se développer de telles responsabilités organisées sur le modèle du SPEV, avec une antenne administrative et une antenne dédiée aux ressources humaines.

## Quatre compétences de l'état-major

– *Quel est le rôle du nouvel état-major du Service du personnel?*

– **Frédéric Daler** (photo):

Il se décline selon quatre types de compétences.

Il s'agit d'abord de compétences financières adaptées aux spécificités du SPEV qui couvre l'ensemble de l'Etat pour certains postes du budget comme celui des assurances sociales ou celui du budget de la formation.

Il s'agit ensuite de compétences informatiques qui

seront fortement mises à contribution dans la période 2000-2002 pour l'élaboration d'un schéma directeur relatif à notre support informatique. Actuellement le logiciel Zadig, dédié à cette tâche, est inadapté pour traiter les entretiens d'évaluation, le suivi de la formation ou d'autres données liées à la gestion des ressources humaines.

En troisième lieu, des compétences de logistique interne sont développées.



Une nouveauté viendra s'ajouter à ces compétences; le controlling interne qui assurera une fonction de supervision et de suivi de toute la partie administrative du SPEV.

## Administration et affaires juridiques

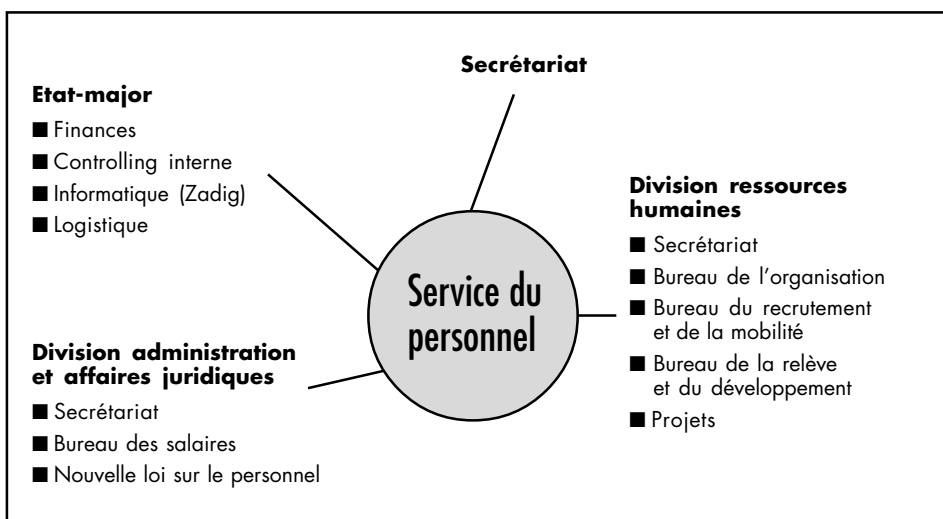
### Comment allier le présent et le futur

Le présent se conjugue par des mutations, des fixations de salaires, des visas et des contrôles. Ce travail de l'ombre, parfois répétitif, est pourtant indispensable au bon fonctionnement de l'Etat. Sans lui, plus de prestations, plus de salaires versés. Pour mieux servir l'Etat, il était nécessaire de se restructurer et de se renforcer. S'adapter à un environnement évolutif, où la comparaison avec le secteur privé est constante, constitue un défi. Car il ne suffit pas de se comparer au secteur privé, encore faut-il continuer à respecter les principes qui guident l'activité de l'Etat: équité, égalité, proportionnalité. C'est entre ces deux facettes antagonistes que s'écoule cette activité, paisible en surface mais turbulente en profondeur. Pour relever ce défi, d'autres adaptations seront nécessaires. Elles passent notamment par un renforcement de la polyvalence, des compétences, une recherche constante d'informations et un souci permanent d'explications et de transparence.

Le futur peut se décliner en projets, structures, modifications, adoptions, abrogations. La nouvelle loi sur le personnel, tant attendue par les uns, tant crainte par les autres, a déjà eu le mérite de remettre en question des pratiques et des procédures et de rendre l'oublié existant.

Le défi de cette nouvelle division est de conjuguer ces deux temps pour un conditionnel que j'appelle de mes vœux à devenir présent.

Filip Grund



## Sept questions à onze délégués RH

1) Utilisez-vous le BRM pour le recrutement?

2) Vous occupez-vous de formation?

3) Contrôlez-vous les effectifs?

4) Comment s'organise la coordination RH dans votre secteur?

5) Elaborez-vous une politique RH dans votre secteur?

6) Disposez-vous d'outils d'évaluation?

7) Y a-t-il des entretiens d'évaluation dans votre secteur?

**Marc Rosset, délégué RH au DSE**

1) Pour tous les engagements de cadres

2) Uniquement dans le cadre de la définition des programmes avec le CEP.

3) Oui, au niveau du service

4) Il n'y en a pas

5) Non, pas directement, l'autonomie des services est grande en la matière

6) Oui, des outils d'évaluation de la performance personnelle.

7) Non, leur mise en place est prévue avec les cadres dans un premier temps

**Claude Gendroz, Chef de l'Office du personnel enseignant (OPES) au DFJ**

1) Non. Les postes d'enseignants sont l'objet d'une procédure spéciale.

2) Non

3) Oui, uniquement pour l'Office du personnel enseignant.

4) Via le Secrétariat général

5) Oui, avec les délégués aux ressources humaines des services du DFJ (uniquement pour le personnel administratif)

6) Non

7) Non

**Nicolas Saillen, délégué RH au DIRE**

1) J'assume souvent les démarches de recrutement des cadres

2) Je planifie la formation pour le secrétariat général

3) Oui pour le secrétariat général et c'est prévu pour le DIRE

4) Elle est très fréquente

5) Je suis consulté et je pilote l'intégration de projets du SPEV

6) Oui, pour l'évaluation des compétences, de la personnalité et des prestations

7) Plusieurs services du DIRE en mènent. Je n'y suis associé qu'en de rares occasions



## Une nouvelle échelle des salaires

**- La politique salariale à venir vise-t-elle à puiser dans les petits salaires pour augmenter les gros, comme des commentateurs le laissent supposer?**

**- Frédéric Daler:** C'est une interprétation fallacieuse. Il n'y aura pas de réduction pour les petits salariés en faveur des «gros» salariés. Les négociations sur le statut ont permis de convenir qu'il n'y aurait aucune réduction des salaires nominaux acquis. Par ailleurs, il n'y a pas à l'Etat de politique délibérée pour favoriser les «gros» salaires. Il faut cependant que l'administration puisse engager des cadres de haut niveau. Elle doit pour cela s'adapter aux données du marché qui offre actuellement des perspectives très attrayantes à des spécialistes pointus. Pour s'adapter à une telle donne, la politique salariale visera à diminuer le nombre de classes de salaire à une quinzaine environ et à donner la compétence au Conseil d'Etat d'engager, dans quelques cas bien particuliers, des spécialistes à un salaire supérieur aux maxima admis actuellement. Parallèlement, certaines activités vont être réexaminées dans le cadre de l'évaluation des fonctions. Chaque métier y sera comparé aux autres au moyen de critères d'analyse bien définis. Il y aura ainsi une nouvelle grille des fonctions et une nouvelle échelle des classes de salaires.

## Vers une gestion dynamique des ressources humaines

«Il y a un certain gaspillage aujourd'hui. Nombre de personnes quittent l'Etat sans transmettre véritablement leur expérience et les connaissances acquises! Quant à la relève, le potentiel interne n'est pas évalué, ni même connu dans certains cas!» Pour Dominique Hayoz, responsable de la division ressources humaines au SPEV, la création du nouveau Bureau de la relève et du développement répond à un réel besoin.

### Transmettre l'acquis

Une gestion dynamique de l'encadrement à l'Etat fait partie des objectifs de ce bureau. Celui-ci devra créer et favoriser les possibilités de bénéficier des connaissances et compétences des cadres. Il s'agira avant tout d'identifier les potentiels, de développer encore des compétences et surtout de favoriser l'accès à des positions clefs, par promotion ou lors d'engagement. Des spécialistes pourraient être invités à publier des articles ou à dispenser des cours. En évitant de perdre le fruit d'une longue expérience, cela aurait encore un autre avantage: durant le temps de décharge des cadres occupés à ces activités, des

remplaçants pourraient être testés. Ces derniers devront bénéficier de stages de formation et d'évaluation. Des cours ciblés pour les cadres devront être mis sur pied en augmentant la collaboration avec les Hautes écoles du canton telle l'IDHEAP.

### Organiser le travail

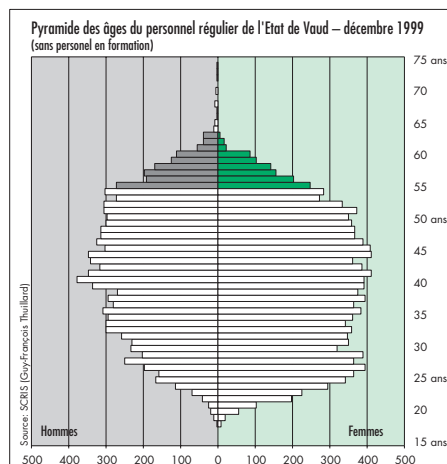
Outre ses activités actuelles, le Bureau de l'organisation du travail préparera des directives pour les délégués aux ressources humaines des départements et services. Ceux-ci auront à contrôler les effectifs de personnel sur la base d'une enveloppe globale sous la supervision de ce Bureau. Des informations utiles seront recensées, analysées et mises à disposition des cadres. Le Bureau de l'organisation du travail planchera aussi sur des sujets tels les nouveaux modèles d'aménagement du temps de travail.

### Bourse de l'emploi

Dans l'ensemble, la division ressources humaines entend créer avec l'aide des délé-

gués RH une véritable bourse de l'emploi au sein de l'Etat. Mis en place dans le cadre d'Orchidée avec pour mission de garantir l'emploi aux personnes qui verraient leurs postes supprimés, l'ancien Bureau des ressources humaines se retrouve aujourd'hui face à un autre type de défi: le profil de la pyramide des âges des employés de la fonction publique est préoccupant. Jusqu'en 2010, le nombre de départs à la retraite va augmenter de manière très importante chaque année. Le remplacement par des jeunes employés compé-

tents et motivés est une gageure pour l'administration, laquelle exigera un investissement de forces et de moyens.



### Denise Parein, responsable RH au Service de prévoyance et d'aide sociales

- 1) Surtout pour le recrutement des cadres et pour le profil des candidats
- 2) Oui
- 3) Oui, une fois par mois
- 4) Il n'y en a pas
- 5) Au niveau du Service pour le recrutement et la formation
- 6) Non
- 7) J'effectue des entretiens d'appréciation au sein de la section (BRAPA) que je dirige. Il y a aussi des évaluations à l'échéance des périodes d'essai

### Marc Bonzoms, délégué RH au DEC

- 1) Toutes les annonces sont confiées au BRM et nous collaborons pour assurer une méthode de travail identique
- 2) Oui
- 3) Oui
- 4) Par des contacts réguliers, voire des séances plénières
- 5) Oui pour le recrutement, la gestion des effectifs et le conseil
- 6) Oui, le MMI plus quelques tests techniques maison
- 7) Oui, dans certains services, sans que j'y sois associé

### Daniel Bringolf, délégué RH au DINF

- 1) Uniquement pour des services de «tests» d'adéquation, etc.
- 2) Oui
- 3) Oui, pour l'ensemble du DINF
- 4) De manière très informelle
- 5) Nous avons une liberté relativement étroite légalement
- 6) Des outils d'évaluation (développement) sont utilisés dans certains secteurs du département
- 7) Je ne participe pas aux entretiens, mais coordonne et conseille. Les originaux des documents sont classés dans mon bureau sous clef

### Dominique Immer, déléguée RH à l'Administration cantonale des impôts

- 1) Surtout pour les annonces
- 2) Oui, nous avons un centre de formation pour les apprentis et les collaborateurs
- 3) Oui, pour le service de l'ACI et ses sous-unités
- 4) Il n'y en a pas en interne
- 5) Oui, très largement au niveau du service, dans le cadre d'Harmonie 2006
- 6) Nous sommes en train de développer un outil
- 7) Pas encore

# Quatre prestations au BRM



*L'équipe du nouveau Bureau du recrutement et de la mobilité: Cristina van Eck (mobilité professionnelle), Didier Gasser (responsable du BRM), Fabienne Sottile-Roh (bilans), Daniel Sauser (réinsertion professionnelle), Bruno Franco (recrutement).*

Depuis 1996, quelque 1800 collaborateurs de l'administration vaudoise ont déjà bénéficié des prestations offertes par le Service du personnel de l'Etat de Vaud en matière de mobilité professionnelle, de bilans de compétences et de réinsertion professionnelle. Ces prestations, auxquelles s'ajoute encore le recrutement, sont désormais réunies au sein d'un même Bureau du recrutement et de la mobilité (BRM). «Il s'agissait de décroiser et d'harmoniser des services offerts qui sont liés par nature et de faciliter ainsi leur accès», explique Didier

Gasser, nouveau responsable du BRM. Là encore, la décision vise une dynamisation de la gestion des ressources humaines et à favoriser la mobilité. «Des fonctionnaires qui désirent changer de place de travail cherchent parfois à l'extérieur sans penser à l'étendue des possibilités internes et leur connaissance de l'administration risque d'être perdue pour l'Etat», remarque Didier Gasser. En respectant la plus stricte confidentialité et en favorisant la responsabilité individuelle, le BRM leur donne l'occasion d'élargir leur champ de vision.

Le Bureau du recrutement et de la mobilité propose quatre prestations:

- le recrutement de cadres, de spécialistes et de collaborateurs/trices sur le marché externe
- la mobilité interne (transferts inter-services ou départements)
- les bilans de compétences, pour effectuer un point de situation dans sa carrière professionnelle
- la réinsertion professionnelle, pour appui spécifique (par exemple un stage) suite à des difficultés d'ordre médicales ou sociales.

## Le bilan, en interactivité avec les autres prestations du BRM

Des bilans personnels sont effectués depuis 1998 dans le cadre de l'ancien Bureau des ressources humaines. Fabienne Sottile-Roh a repris la responsabilité de cette activité depuis le mois d'octobre 1999.

### - Y a-t-il eu une évolution dans la manière de faire des bilans?

- La démarche est structurée en 5 entretiens qui ont lieu à 2 semaines d'intervalle chacun. Durant le premier, une charte rappelle la confidentialité de la démarche et indique clairement l'investissement personnel attendu du candidat. Celui-ci devra réaliser des exercices destinés à l'identification de ses savoir-être comme de ses savoir-faire. Il peut avoir à se remémorer des expériences dans un contexte large afin de les valoriser et de définir un «portefeuille de compétences».

### - Les personnes sont-elles généralement conscientes de leurs compétences?

- Les idées qu'elles se font de leurs acquis sont très partagées. Des personnes ne se rendent pas compte de la valeur de certaines de leurs compétences. La surévaluation est par contre plutôt rare.

### - Pourquoi entreprend-on un bilan?

- Certaines personnes ont des objectifs clairs, d'autres se cherchent. La clarification apportée par la démarche peut parfois changer les perspectives. Des personnes désirant se réorienter au départ se rendent parfois compte que leur désir vient d'une lassitude face à leur environnement de travail. Une démarche de mobilité s'ensuit. Dans ce type de situation, la réunion des prestations du BRM prend tout son sens.

#### **Bernard Bécholey, chef administratif Police cantonale**

- 1) Pour chaque poste, à l'exception de ceux des policiers et des transferts internes
- 2) Non
- 3) Oui
- 4) Par relations directes
- 5) Elle est établie au sein du service pour la prévision, l'évaluation et la formation continue, spécifique ou corrective
- 6) Oui
- 7) chaque secteur participe aux entretiens d'évaluation du personnel. J'évalue le personnel que je dirige

#### **Alfred Forestier, chef du personnel au Service des automobiles et de la navigation**

- 1) Tous les postes sont annoncés
- 2) Non
- 3) Oui, au niveau service; en moyenne annuelle avec plafond
- 4) Les contacts sont informels
- 5) Oui, via le SPEV
- 6) Oui
- 7) Oui. Je participe à leur préparation, au contrôle de l'unité de doctrine entre les cadres et à l'analyse des résultats et du suivi. Je ne conduis l'entretien ou y assiste qu'occasionnellement, à la demande du responsable

#### **Rosine Feller, cheffe du secteur RH au Service de la formation professionnelle**

- 1) Chaque poste est annoncé mais nous n'avons plus reçu de dossier directement du BRH depuis longtemps
- 2) Non
- 3) Oui, des contrôles mensuels des effectifs du Service
- 4) Directement avec le responsable de l'OPES lorsque nécessaire
- 5) Pas vraiment, mais nous en discutons avec le chef de service
- 6) Un questionnaire d'évaluation
- 7) Oui et je suis à disposition des chefs de secteur qui les traitent

#### **Christian de Trey, responsable de la gestion du personnel à l'UNIL**

- 1) Il arrive que nous passions aussi une annonce nous-même
- 2) Oui, sans gestion centralisée
- 3) Oui, de manière simplifiée
- 4) Plusieurs unités s'occupent du personnel selon son statut
- 5) Je suis associé aux discussions sur le statut des assistants
- 6) Ils se mettent en place pour l'évaluation des enseignants, hors de ma responsabilité
- 7) Quelques responsables en font et je leur fournis de la documentation sur demande

# Bulletin des postes vacants

Les postes présentés dans ces pages sont réservés en priorité aux collaborateurs de l'administration cantonale vaudoise. Ils sont ouverts indifféremment aux femmes et aux hommes.

**Délai de candidature: 26 juin 2000**

## DIRE Département des institutions et des relations extérieures

### Secrétaire général adjoint (adjoint A) H/F 100' ;

**Mission:** seconder le secrétaire général en matière de direction administrative de l'état-major, d'organisation générale du département, de coordination de la fonction financière et informatique, de relations avec les services (gestion par objectifs, suivi des dossiers et instructions). Assurer diverses missions pour le chef de département, le département et le secrétaire général (cl. 29-32).

**Profil:** titre universitaire avec pratique professionnelle de 8 ans environ. De préférence licence HEC ou titulaire d'un MBA avec expérience dans une fonction dirigeante et dans la conduite d'un projet d'envergure.

**Renseignements:** Nicolas Saillen, tél. 021/316 45 30.

**Adresse:** réf. 2111-DA, Secrétariat général du DIRE, N. Saillen, délégué ressources humaines, Château cantonal, 1014 Lausanne.

### Educateur A H/F à la prison de Morges (Etablissement du Tulipier) 100' ;

**Mission:** contribuer à l'encadrement et au soutien des détenus en semi-liberté. Animation des activités de l'établissement et soutien aux détenus dans leurs occupations. Grâce à une écoute active, aide à l'orientation vers des instances compétentes. Aide aux personnes dans leurs recherches d'emploi et conseil individualisé. Activités de contrôle (assiduité au travail, gestion de l'horaire propre au régime pénal, établissement d'états de situation auprès de la direction)(cl. 18-20).

**Profil:** diplôme d'éducateur spécialisé ou titre jugé équivalent avec pratique de 6 ans environ dès l'obtention du titre. Expérience en milieu carcéral. Casier judiciaire vierge, permis de conduire et véhicule à disposition. Mobilité dans le canton.

**Renseignements:** Corinne Girardet, tél. 021/316 17 16.

**Adresse:** réf. 2116, Service pénitentiaire, Eric Odermatt, directeur adjoint, Bois-Gentil 2, 1018 Lausanne.

### Employé d'administration H/F au Service de la population 100' ;

**Mission:** assurer l'organisation de la logistique; gérer l'économat interne (petit matériel); gérer le parc des imprimantes, maintenance comprise. Contrôler, ventiler et diffuser les documents imprimés. Transmettre les documents aux particuliers et aux autorités communales (cl. 10-12).

**Profil:** CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent. Ou CFC d'employé de bureau avec 5 ans de pratique professionnelle.

**Renseignements:** Bernard Lambelet, tél. 021/316 46 71.

**Adresse:** réf. 2120, Service de la population, Jacques Grossrieder, resp. de la division, Beaulieu 19, 1014 Lausanne.

### Employé d'administration H/F à l'Office cantonal de coordination du casier judiciaire fédéral 50' ;

**Mission:** collaborer à la bonne marche de l'office. Assure la mise à jour des données cantonales. Utilise l'application informatique du casier judiciaire fédéral. Etablit des relations avec l'Ordre judiciaire. Assure la réception du Service pénitentiaire (cl. 10-12).

**Profil:** CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent. Expérience professionnelle de 2 ans environ. Intérêt pour les domaines pénal, pénitentiaire et judiciaire.

**Avantages:** formation dispensée par le Casier judiciaire fédéral.

**Renseignements:** Corinne Pollen Borlat, tél. 021/316 48 02.

**Adresse:** réf. 2118, Office d'exécution des peines, C. Pollen Borlat, adjointe, Cité-Devant 14, 1014 Lausanne.

## DFJ Département de la formation et de la jeunesse

### Conseiller en orientation H/F 80' ;

**Mission:** accueil de jeunes et d'adultes en vue d'une aide à l'élaboration d'un projet scolaire ou professionnel. Par le biais d'entretiens psychologiques, parfois d'examen psychotechniques, évaluation avec le consultant de ses ressources, potentialités, motivations et acquis. Chargé de l'information scolaire et professionnelle. Recours à divers partenaires institutionnels ou privés.

**Profil:** licence en psychologie, mention orientation scolaire et professionnelle ou titre jugé équivalent. Pratique de 2 ans en qualité de conseiller en orientation.

**Renseignements:** Claudine Meylan Pernet, tél. 021/315 65 10.

**Adresse:** réf. 2109, Département de la formation et de la jeunesse, Fabien Loi Zedda, secrétaire général, Barre 8, 1014 Lausanne.

### Conseiller en orientation H/F à l'Office d'orient. scolaire et professionnelle de Renens 100' ;

**Mission:** accueil de jeunes et d'adultes en vue d'une aide à l'élaboration d'un projet scolaire ou professionnel. Par le biais d'entretiens psychologiques, parfois d'examen psychotechniques, évaluation avec le consultant de ses ressources, potentialités, motivations et acquis. Chargé de l'information scolaire et prof. Recours à divers partenaires institutionnels ou privés.

**Profil:** licence en psychologie, mention orientation scolaire et professionnelle ou titre jugé équivalent. Pratique de 2 ans en qualité de conseiller en orientation.

**Renseignements:** Antoine Speck, tél. 021/632 78 52.

**Adresse:** réf. 2108, Département de la formation et de la jeunesse, Fabien Loi Zedda, secrétaire général, Barre 8, 1014 Lausanne.

### Conseiller en orientation B (conseiller aux études) H/F auprès de la Faculté des SSP 50' ;

**Mission:** interlocuteur privilégié des étudiants de 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles en sciences sociales et politiques (SSP); conseille les étudiants dans le choix de leur programme d'études. Organise des séances d'information. Contrôle la conformité réglementaire et la cohérence pédagogique des choix opérés par les étudiants. Traite le courrier des étudiants et des candidats aux études (demandes d'information, de dérogations, d'équivalences). Seconde le président ou la présidente de la Commission de mobilité de la Faculté (orientation et suivi des étudiants autorisés à faire une partie de leurs études dans une autre université suisse ou étrangère) (cl. 21-23).

**Profil:** licence en psychologie, mention orientation scolaire et professionnelle ou titre jugé équivalent. De préférence, licence en sciences sociales ou politiques. Lecture de l'anglais et de l'allemand. Grande aisance avec Word, Internet et le courrier électronique.

**Renseignements:** Roseline Costaz, tél. 021/692 31 05.

**Adresse:** réf. 2119, Bureau de gestion du personnel de l'Université, BRA, 1015 Lausanne.

### Assistant HEV H/F à l'Ecole d'ingénieurs du Canton de Vaud à Yverdon 70' ; -100' ;

**Mission:** participer à la stratégie et à l'aspect opérationnel du centre de recherche de la Haute Ecole vaudoise (eivd, HEG-vd et ECAL). Fournir un appui à la gestion de projets et conseiller les responsables projets et directeurs d'instituts (cl. 19-23).

**Profil:** diplôme d'économiste d'entreprise.

**Renseignements:** M. F. Rahali, tél. 024/423 97 90.

**Adresse:** réf. 2098, Ecole d'ingénieurs du Canton de Vaud, Centre de recherche, F. Rahali, responsable, Cheseaux 1, 1400 Yverdon.



## 2 assistants HEV H/F à l'École d'ingénieurs du Canton de Vaud 50' ;

**Mission:** participer à un projet touchant aux domaines de la recherche appliquée et de la formation en gestion environnementale, avec un accent sur la partie «déchets» (cl. 19-23).

**Profil:** formation technique, scientifique ou économique (EPF, ETS, ESCEA, UNI).

**Particularité:** engagement à durée limitée (31.12.2000).

**Renseignements:** Ecaterina Siegenthaler, tél. 021/622 76 21 ou e-mail ecaterina.siegenthaler@eivd.ch.

**Adresse:** réf. 2102, Centre de compétence Logistique, Qualité, Formation LQF, M<sup>me</sup> E. Siegenthaler, responsable, c/o EIVD, CP 59, 1000 Lausanne 20.

## Collaborateur technique B (responsable son et multimédia) ou ouvrier spécialiste A ou B H/F auprès du Centre audiovisuel de l'UNIL 100' ;

**Mission:** préparation et archivage des supports sonores et multimédias pour l'enseignement et la recherche; participation à des projets sur l'utilisation de nouvelles technologies dans l'enseignement (Internet, DVD, CD-Rom); entretien du matériel audiovisuel des laboratoires de langues (labos à cassettes, labos multimédias); participation à la gestion des achats du matériel sonore et multimédia; assistance technique aux membres du corps enseignant. Organisation de cours et d'ateliers pour les utilisateurs. Suivi de l'évolution des nouvelles technologies audiovisuelles.

**Profil:** CFC jugé utile à l'exercice de la fonction ou titre jugé équivalent avec pratique professionnelle de 10 ans environ, ou maîtrise fédérale. Bonnes connaissances de la postproduction sonore. Bonnes connaissances informatiques et connaissance d'Internet.

**Souhaité:** culture musicale; intérêt pour la pédagogie et pour l'enseignement des langues.

**Renseignements:** Jérôme Grosse, tél. 021/692 22 71.

**Adresse:** réf. 2121, Bureau de gestion du personnel de l'Université, BRA, 1015 Lausanne.

## Maître de l'enseignement spécialisé ou instituteur primaire H/F au Centre d'orientation et de formation professionnelles (COFP) 75' ;

**Mission:** chargé des cours d'appui de branches générales aux apprentis.

**Profil:** brevet du Séminaire cantonal de l'enseignement spécialisé ou brevet pour l'enseignement dans les classes de développement. Ou brevet vaudois pour l'enseignement dans les classes primaires. Expérience de l'enseignement dans les classes terminales ou dans une école professionnelle souhaitée.

**Renseignements:** M. G. Lugin, tél. 021/652 40 51.

**Adresse:** réf. 2113, Centre d'orientation et de formation prof. «Les Prés-de-Valmont», G. Lugin, directeur, Valmont 24, 1010 Lausanne.

## Maître de l'enseignement spécialisé ou instituteur primaire H/F au COFP 25' ;

**Mission:** chargé des cours d'appui de branches générales aux apprentis.

**Profil:** brevet du Séminaire cantonal de l'enseignement spécialisé ou brevet pour l'enseignement dans les classes de développement. Ou brevet vaudois pour l'enseignement dans les classes primaires. Expérience de l'enseignement dans les classes terminales ou dans une école professionnelle souhaitée.

**Renseignements:** M. G. Lugin, tél. 021/652 40 51.

**Adresse:** réf. 2112, Centre d'orientation et de formation prof. «Les Prés-de-Valmont», G. Lugin, directeur, Valmont 24, 1010 Lausanne.

## Micro-informaticien H/F à l'Institut de biologie animale 50' ;

**Mission:** installation des nouveaux logiciels et mise à jour des systèmes d'exploitation et des logiciels existants. Mise à jour des bases de données, développement de nouveaux moyens de saisie, gestion de l'inventaire informatisé des équipements scientifiques. Conseil et formation du personnel administratif, technique et scientifique. Gestion du matériel informatique et du réseau (cl. 15-18).

**Profil:** CFC jugé utile à la fonction, de préférence CFC d'informaticien ou titre jugé équivalent. Pratique professionnelle de 5 ans en règle générale. Bonnes connaissances du Macintosh et de son système d'exploitation, de Word, Excel, PowerPoint, FileMaker Pro et du monde Internet. Lecture de l'anglais technique.

**Renseignements:** Béatrice Desvergne, tél. 021/692 41 40.

**Adresse:** réf. 2110, Bureau de gestion du personnel de l'Université, BRA, 1015 Lausanne.

## Ouvrier qualifié H/F pour le Centre d'enseignement professionnel de Vevey 100' ;

**Mission:** entretien des salles, locaux spéciaux, sous-sols, locaux techniques, couloirs, escaliers, loge et vitrages. Surveillance de l'immeuble et de ses abords. Ouverture et fermeture du bâtiment. Travaux de nettoyage, préparation des salles et aula. Petites réparations de serrurerie, sanitaire, électricité. Contrôle de l'éclairage. Contrôle du stationnement des véhicules (cl. 10-12).

**Profil:** CFC requérant au moins 3 ans d'apprentissage, titre jugé équivalent ou CFC d'un an et demi ou 2 ans et pratique professionnelle de 5 ans environ. De préférence CFC d'une profession du bâtiment.

**Renseignements:** M<sup>me</sup> M.-A. Dorier, tél. 021/923 14 00.

**Adresse:** réf. 2105, Centre d'enseignement professionnel, Michel Berney, directeur, Nestlé 1, 1800 Vevey.

## DFIN Département des finances

## Adjoint B (conseiller en organisation) H/F au Service du personnel 100' ;

**Mission:** conseiller les services dans le cadre de restructuration ou de réorganisation du travail; développer des modèles d'organisation du travail (job rotation, job sharing, travail à domicile), d'aménagement du temps de travail et promouvoir leur mise en œuvre; participer à l'examen des structures organisationnelles de l'administration ainsi qu'à différents projets du Service du personnel (cl. 27-30).

**Profil:** titre universitaire avec pratique professionnelle de 8 ans dès l'obtention du titre. Solide expérience dans le domaine de l'organisation liée à gestion des ressources humaines.

**Renseignements:** Dominique Hayoz, tél. 021/316 19 31.

**Adresse:** réf. 2115, Bureau du recrutement et de la mobilité, Bruno Franco, Caroline 4, 1014 Lausanne.

## Adjoint B (conseiller en relève et développement) H/F au Service du personnel 100' ;

**Mission:** concevoir et mettre en œuvre un système de «management development», filière de détection et de développement de la relève; participer à l'élaboration et à l'implantation d'instruments de gestion des ressources humaines tels que l'évaluation des prestations et l'évaluation des compétences; développer un réseau d'échanges avec les hautes écoles de management (cl. 27-30).

**Profil:** titre universitaire avec pratique de 8 ans environ dès l'obtention du titre. Complément de formation en ressources humaines. Large pratique en matière de tests et autres outils d'évaluation.

**Renseignements:** Dominique Hayoz, tél. 021/316 19 31.

**Adresse:** réf. 2114, Bureau du recrutement et de la mobilité, Bruno Franco, Caroline 4, 1014 Lausanne.

## Chargé de recherche H/F (analyste métiers) au Service du personnel 100' ;

**Mission:** collaborer à la mise en place du futur système d'évaluation des fonctions au sein de l'Administration cantonale vaudoise; participer à la conception et à l'élaboration d'outils nécessaires au déroulement du projet, à la planification des activités et aux actions de communication au sein et à l'extérieur de l'administration cantonale; analyser les fonctions actuelles et maintenir une base de documentation sur les formations relatives aux fonctions de l'ACV; gérer et tenir à jour la base de données relative aux nouvelles fonctions (cl. 22-25).

**Profil:** titre universitaire, pratique prof. jugée utile à l'exercice de la fonction d'un an au minimum. Excellente connaissance des filières de formation.

**Souhaité:** connaissance de l'administration; expérience réussie dans le domaine de la définition et l'évaluation des fonctions.

**Renseignements:** Christine Ruef Bayiha, tél. 021/316 19 38.

**Adresse:** réf. 2127, Bureau du recrutement et de la mobilité, Bruno Franco, Caroline 4, 1014 Lausanne.

## Secrétaire H/F au Service du personnel 100' ;

**Mission:** fixer les niveaux de rémunération des nouveaux collaborateurs; valider les mesures administratives individuelles par rapport à la loi sur le statut du personnel et d'autres lois spéciales; collaborer à d'autres activités liées à l'administration du personnel (cl. 15-18).

**Profil:** CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent avec pratique professionnelle de 6 ans environ. Connaissance de l'Administration cantonale vaudoise souhaitée.

**Renseignements:** Michel Le Bars, tél. 021/316 19 08.

**Adresse:** réf. 2126, Bureau du recrutement et de la mobilité, Bruno Franco, Caroline 4, 1014 Lausanne.

## DEC Département de l'économie

## Employé principal d'administration H/F au Service du logement 100' ;

**Mission:** assurer la permanence téléphonique et la réception, certaines tâches administratives liées à l'application de la loi sur le logement et subsidiairement la partie administrative liée au droit du bail. Effectuer la correspondance de plusieurs collaborateurs et assurer l'approvisionnement du service en matériel et fournitures (cl. 14-16).

**Profil:** CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent avec 6 ans de pratique professionnelle environ.

**Renseignements:** Yves Martin, tél. 021/316 63 79.

**Adresse:** réf. 2100, Service du logement, Y. Martin, adjoint, César-Roux 29, 1014 Lausanne.

## DINF Département des infrastructures

## Adjoint B H/F au sein du Service de l'aménagement du territoire 80' ; ou 100' ;

**Mission:** chargé de la prospective au sein du service et principalement des rapports entre aménagement et transports. Assurer l'élaboration et le suivi de projets d'importance cantonale et veiller à leur cohérence avec d'autres planifications (cl. 27-30).

**Profil:** titre universitaire avec 8 ans d'expérience après l'obtention du titre. Aménagiste avec expérience et maîtrise des problèmes d'aménagement du territoire et des transports.

**Renseignements:** Dominique Zanghi, tél. 021/316 74 53.

**Adresse:** réf. 2125, Service de l'aménagement du territoire, Jacques-André Conne, adjoint administratif, Université 3, 1014 Lausanne.

## Architecte A ou B H/F au Service de l'aménagement du territoire 50' ; ou 60' ;

**Mission:** assumer la responsabilité de la mise en œuvre de la politique cantonale en matière d'espaces publics.

**Profil:** diplôme d'architecte EPF, titre universitaire, inscription au REG A ou titre jugé équivalent avec quelques années d'expérience professionnelle. Ou diplôme d'architecte ETS, inscription au REG B ou titre jugé équivalent avec 6 ans de pratique professionnelle. Expérience et maîtrise des problèmes d'aménagement du territoire.

**Renseignements:** Dominique Zanghi, tél. 021/316 74 53.

**Adresse:** réf. 2124, Service de l'aménagement du territoire, Jacques-André Conne, adjoint administratif, Université 3, 1014 Lausanne.

## Chef d'ateliers A H/F au Centre d'entretien des routes nationales à Bursins 100' ;

**Mission:** organiser, planifier et coordonner les équipes d'entretien. Contrôler les travaux exécutés. Collaborer à la gestion des ressources humaines ainsi que financières. Participer à la gestion administrative et à celle du matériel. Intégré à un système de piquet avec horaires irréguliers (cl. 21-23).

**Profil:** CFC requérant au moins 3 ans d'apprentissage ou titre jugé équivalent avec pratique professionnelle de 12 ans en règle générale. Expérience dans le domaine de la construction ou du génie civil.

**Souhaité:** domicile entre Nyon et Morges.

**Renseignements:** Jean-Pierre Boutelier, tél. 021/824 14 71.

**Adresse:** réf. 2088, Service des routes, Centre d'entretien des routes nationales, J.-P. Boutelier, chef du Centre, 1183 Bursins.

## OJ Ordre judiciaire

## Substitut B H/F de l'Office des poursuites et faillites de l'arrondissement de Montreux 100' ;

**Mission:** assister le préposé dans la direction de l'Office et l'exécution forcée, et le remplacer durant ses absences (cl. 23-25).

**Profil:** brevet de capacité de préposé aux offices de poursuites et faillites. Pratique de 8 ans dès l'obtention du CFC.

**Renseignements:** P.-A. Schneiter, tél. 021/963 20 47.

**Adresse:** réf. 2106, Office des poursuites et faillites de l'arrondissement de Montreux, M. Schneiter, préposé, Paix 8, 1820 Montreux.

## Greffier-substitut H/F au Tribunal cantonal 100' ;

**Mission:** rédiger des projets de décisions judiciaires sur la base de rapports, notes, délibérations ou d'instructions de juges.

**Profil:** brevet d'avocat ou doctorat en droit ou licence en droit avec pratique professionnelle de 3 ans environ. Expérience en matière de rédaction judiciaire.

**Particularité:** engagement pour 6 mois; éventuellement contrat à durée indéterminée par la suite.

**Renseignements:** M<sup>me</sup> C. Villars, tél. 021/316 15 18.

**Adresse:** réf. 2117, Greffe du Tribunal cantonal, C. Villars, greffière, Palais de justice de l'Hermitage, Signal 8, 1014 Lausanne.

## Assistant social A ou B H/F à l'Office du tuteur général 60' ;

**Mission:** prise en charge et suivi de tutelles d'adultes au sein d'un office spécialisé travaillant sous mandats confiés par les Justices de paix du canton.

**Profil:** diplôme d'assistant social ou titre jugé équivalent. Pratique professionnelle de 6 ans dès l'obtention du titre.

**Renseignements:** Christian Becco, tél. 021/316 66 92.

**Adresse:** réf. 2107, Office du tuteur général, M. Ch. Jaggi, Mornex 32, 1014 Lausanne.

## Employé d'administration H/F à l'Office des poursuites et faillites de l'arrondissement de Morges 100' ;

**Mission:** gestion des dossiers de saisies de salaire. Contacts avec les débiteurs (cl. 10-12).

**Profil:** CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent.

**Renseignements:** M. R. Chappuis, tél. 021/803 90 50.

**Adresse:** réf. 2073, Office des poursuites et faillites de l'arrondissement de Morges, R. Chappuis, préposé, place Saint-Louis 4, 1110 Morges.

*Pour plus de précisions sur les conditions d'accès à la fonction indiquée, se référer au catalogue «Fonctions publiques cantonales, classification et définitions». Sauf indication contraire, le lieu de travail est situé à Lausanne.*

**BRM** Bureau du recrutement et de la mobilité  
Bilan, recrutement, réinsertion, mobilité

Rue Caroline 4 1014 Lausanne Tél. 021/316 29 20 Fax 021/316 29 23  
**Heures d'ouverture: 8 h - 12 h et 13 h 30 - 17 h.**



# L'apprentissage de la transparence et de la démocratie en... Sibérie

*Juste avant Pâques, le très sérieux Conseil de l'Europe emmenait trois experts pour un séminaire de deux jours sur les relations entre les autorités et la population locale de Tioumen. Aux côtés d'un vice-maire espagnol et d'un échevin belge, une DDC vaudoise parcourait 5'000 km pour parler de la glasnost au sujet de la perestroïka.*

Les frissons de la Sibérie, c'était hier. Les industries lourdes ont réchauffé le climat et le goulag n'est plus. L'Oural passé, l'univers sibérien c'est 25 fois la France en superficie et une demi-fois la même France en habitants.

Le Tupolev s'immobilise sans heurt devant les baraquements de l'aéroport. Décalage horaire oblige, il est 17 h. Une délégation chaleureuse des autorités locales attend les experts au bas de la passerelle. Sourires et baisemains accompagnent des paroles aussi mélodieuses qu'incompréhensibles. Personne ne semble parler une langue familière. Bah, quelle importance?

Le lendemain, on nous annonce une vague de chaleur sur Tioumen. La ville compte un demi-million d'âmes, deux hôtels, un cinéma et... une somptueuse salle de conférence. Les experts sont sollicités, les interprètes se mettent à disposition. Après quelques questions anodines, d'autres, plus politiques: «A votre avis, la Sibérie fait-elle partie de l'Europe?» «Comme la Suisse», réponds-je avec un sourire. Perplexes, les journalistes préféreront tourner leur micro vers les édiles locaux.

A 10 h, chacun a pris place et la conférence internationale entame officiellement ses débats. Le gouverneur de la région de Tioumen exprime sa satisfaction sur les avancées démocratiques de cette fédération de Russie «qui a trouvé son modèle».

## De quoi s'agit-il?

Tioumen a divisé ses 22 arrondissements en 295 «formations municipales» (communes). «Ce pouvoir est proche du peuple, il est accessible, il est contrôlable. L'avenir appartient à l'autogestion locale parce qu'elle est l'élément le plus important de la démocratie», déclare le gouverneur avec force détails durant près de deux heures



Trois experts à la Conférence internationale de Tioumen (de g. à dr.): J.J. Boronat i Ferré (E), I. Balitzer (CH) et A. Sytine, resp. pour les pays de l'Est au Conseil de l'Europe.

avant de conclure: «Les gens ne sont pas unanimes à le comprendre puisqu'ils reçoivent ces idées avec méfiance», et de se tourner vers les experts européens.

Les deux interprètes se relaient et suent à grosses gouttes. La matière est compliquée, les phrases du gouverneur interminables...

## Expériences en Europe

Avec un humour plus belge que nature notre échevin décrit la communication telle que pratiquée du côté d'une commune bruxelloise: «Dans notre Conseil municipal, 28 conseillers sur 29 s'expriment en français, un seul en flamand. Cependant, pour garantir un accès impartial à l'information, tous les documents, même de travail, sont rédigés dans les deux langues.» Bigre, qu'en dit Berne?

Puis, on apprend qu'en Espagne les collectivités locales ont l'obligation de créer un bureau d'information chargé de la publicité des actes de l'exécutif et de faciliter l'obtention et l'examen de documents par les particuliers... Bigre, qu'en dit notre chancelier?

C'est le tour de la Suisse, qui se distingue avec des transparents! On se précipite

pour déballer un écran, on pousse le rétro. Les interprètes se grattent la tête: doivent-ils traduire ce qui est écrit?

«Communiquer juste c'est savoir se rendre sympathique, disait Heinz Goldmann. L'Etat est-il sympathique aux yeux des citoyens? Pas toujours... (j'avance prudemment). Un fonctionnement complexe, des décisions mal comprises engendrent la méfiance et empêchent finalement le citoyen d'exercer ses droits politiques en connaissance de cause. Pourtant l'Etat est au service des citoyens, il doit donc se faire comprendre pour instaurer la confiance et la crédibilité de l'action publique (...).

## Information et démocratie

Il est passé 13 h et l'écoute est toujours aussi attentive. On passe aux questions et commentaires, qui pleuvent. Les experts sont impressionnés par cette richesse.

«Vos gouvernements sont-ils élus par la population? Combien d'habitants au minimum doivent avoir vos «formations municipales»? Ont-elles un budget? D'où vient l'argent? Combien coûte un bureau d'information et de communication? Quels documents sont publics? Faut-il accepter les interviews demandées par les journalistes?»

Autorités et experts sont ensuite conviés à un dîner en musique dans la plus pure tradition russe, l'usage voulant notamment que chaque monsieur invitât au moins une fois chaque dame à danser...

Le lendemain, l'allégresse de la veille n'avait laissé aucun signe de lassitude sur les visages impassibles et concentrés de nos hôtes, parfaitement attentifs à la seconde intervention des experts européens...

Isabel Balitzer Domon

## La création professionnelle indépendante

Entendu un jour: «Ils ne sont pas indépendants, ces metteurs en scène, puisqu'ils touchent des subventions!» Ce terme appelle en effet une explication. Dans les milieux concernés, on l'utilise généralement par opposition à l'«institution». On parle par exemple du «théâtre indépendant» pour désigner les metteurs en scène et compagnies qui n'ont pas de lieu fixe, mais montent des projets dont ils doivent trouver le financement et qu'ils doivent «vendre» à un théâtre.

Il en va de même des compagnies de chorégraphes. Quant aux plasticiens, aux écrivains, aux musiciens (on ne parle pas ici des musiciens d'orchestre), ils sont des créateurs indépendants par excellence.

En résumé, Vidy, l'Orchestre de chambre de Lausanne, l'Opéra ou encore l'Octogone, c'est l'«institution». La Compagnie de danse Nomades, les metteurs en scène Gianni Schneider ou Jacques Roman, les musiciens Léon Francioli ou Sylvie Courvoisier, des peintres comme Massimo Furlan ou Catherine Bolle, ce sont des «indépendants».

### Que fait l'Etat?

L'Etat de Vaud est soucieux d'aider la création indépendante, parce qu'elle est précisément le vivier de la vie artistique vaudoise. C'est pourquoi il s'est doté de moyens lui permettant de concrétiser cette politique par une série de soutiens à des projets ou à des démarches théâtrales, chorégraphiques, musicales, littéraires, etc. Il dispose ainsi d'un fonds d'aide à la création théâtrale indépendante et professionnelle, grâce auquel, chaque saison, une commission ad hoc sélectionne trois ou quatre projets. Il en va de même pour des projets de créations chorégraphiques. L'Etat de Vaud achète aussi chaque année des œuvres à divers plasticiens dans le but de compléter le «Fonds cantonal des beaux-arts». Il soutient la création littéraire vaudoise à travers l'aide aux éditeurs et, occasionnellement, par le biais d'une «bourse à l'écriture» qu'il attribue en collaboration avec Pro Helvetia.

D'autre part, depuis peu, l'Etat a commencé de développer son aide aux indépendants sous forme de contrats de confiance: il s'agit d'assurer une aide à un artiste pour une durée déterminée, de manière à le libérer quelque peu des contraintes financières, lui permettant ainsi de se consacrer plus pleinement à sa démarche artistique.

L'Etat de Vaud consacre ainsi annuellement environ un million à la création professionnelle indépendante proprement dite.

bw

# Politique culturelle en pays de Vaud

*L'Etat a-t-il une politique culturelle?*

*Si oui, sur quoi la fonde-t-il? Quels moyens se donne-t-il pour la mettre en œuvre? Le ministre de la culture peut-il s'adonner au fait du prince ou au coup de cœur? Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur la culture en Pays de Vaud et que vous n'avez jamais osé demander.*

**L**a politique culturelle vaudoise est pour l'heure incarnée dans la loi sur les activités culturelles du 19 septembre 1978 (ci-après LAC). La LAC fixe les trois pôles principaux de compétence du canton:

- le pôle patrimonial, assuré par les musées cantonaux, les Archives cantonales (ACV) et la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU);
- le pôle artistique, réalisé au travers des subventions à la création, à l'animation et à la formation artistiques;
- le pôle lié à la formation culturelle, des jeunes et des adultes.

### Une large palette de recommandations

La LAC prévoit une palette assez large d'actions et de soutiens, qu'elle exprime en termes de recommandations et non d'obligations.

En matière patrimoniale, la mission est claire et bien circonscrite: il s'agit d'assurer le fonctionnement, le développement et le rayonnement d'institutions en charge du patrimoine culturel. Il s'agit aussi de soutenir la mission scientifique de ces institutions dans leurs activités de recherche et pédagogiques.

Sur les plans de création et d'animation artistiques, l'intervention de l'Etat repose sur quelques critères objectifs qui peuvent être ainsi résumés:

- soutien à la création et à l'animation artistiques professionnelles exclusivement;
- principe de subsidiarité par rapport aux communes;
- soutien à la formation artistique professionnelle et non professionnelle;
- promotion des créateurs vaudois (théâtre, danse, musique, littérature, beaux-arts, etc.);
- soutien aux structures institutionnelles et à la création indépendante (dite «off»).

C'est sans doute dans le domaine de la formation culturelle que l'action de l'Etat est la plus discrète, faute de moyens.

Mais la LAC offre aussi plusieurs pistes qui permettent à la réflexion sur l'attribution des subventions de ne pas se heurter à des contraintes stériles et de s'adapter aux attentes et aux besoins de formation culturelle en constante évolution notamment chez les jeunes.

La LAC est complétée par une série de règlements qui

définissent le cadre spécifique de l'aide à la création théâtrale, à la création chorégraphique, à l'animation artistique des bâtiments, etc.

Le dispositif légal ou réglementaire existant n'est donc pas négligeable.

### De quels moyens dispose l'Etat?

Le budget total du Service des affaires culturelles s'élève à environ 46 millions. Les trois pôles décrits plus haut sont dotés de la manière suivante:

- Pôle patrimonial (budget du service et des institutions qui en dépendent): 28 millions, dont un peu plus de 16 de salaires (180 postes).
- Pôle artistique (subventions régulières et ponctuelles à l'animation, à la création et à la formation artistiques): 17,8 millions.
- Pôle formation culturelle: 200'000 francs; sur ce montant, 140'000 francs sont consacrés à soutenir la Fédération des Universités populaires, qui joue un rôle important dans la formation culturelle des adultes.





Une création au Festival des arts vivants (FAR) à Nyon: l'exemple-type d'une manifestation décentralisée subventionnée par l'Etat selon le principe de la subsidiarité.

### Le fait du prince?

Le conseiller d'Etat en charge de la culture peut-il s'abandonner à des coups de cœur? L'Etat pratique-t-il à l'occasion la politique dite du «fait du prince»?

Pour ce qui concerne les aides ponctuelles, le Conseil d'Etat délègue à des commissions ad hoc le soin d'examiner les demandes de soutien et leurs choix doivent être formellement avalisés par le collège gouvernemental.

Quant aux subventions régulières, elles reflètent une politique en parfaite cohésion avec la LAC et ce sont essentiellement les moyens financiers qui limitent les ambitions. Le ministre de la culture peut justifier chaque ligne de ce budget, qui reflète en définitive l'extraordinaire diversité et richesse de l'activité culturelle dans le canton de Vaud.

L'Etat vaudois ne joue donc pas au prince et il peut se targuer de conduire sa politique culturelle avec un grand souci éthique, une continuité assurant la durée

des activités culturelles subventionnées, et un grand respect de la liberté d'inspiration et de création des artistes.

### Une «exclusivité» vaudoise

En 1987, l'Etat de Vaud a créé la Fondation vaudoise pour la promotion et la création artistiques.

Jouant sur le partenariat public-privé, réunissant en son conseil deux conseillers d'Etat et des personnalités émanant du monde économique, médiatique et culturel, la Fondation attribue chaque année différents prix (dont un Grand Prix de 100'000 francs) à des créateurs ou des promoteurs de la vie culturelle et artistique.

La sélection des lauréats est le fait de la seule initiative du conseil; pas de candidatures, donc, pas de parrainage sous une forme ou sous une autre.

A notre connaissance, aujourd'hui encore, il s'agit d'une formule propre au seul canton de Vaud.

### Et dans l'avenir?

La situation est donc globalement satisfaisante. Il n'en demeure pas moins qu'un des objectifs stratégiques du Département des institutions et des relations extérieures, à l'échéance 2003, est de «définir et proposer une politique culturelle au Grand Conseil».

Toilettage ou complète refonte de la loi actuelle? Le travail d'analyse de la situation et l'élaboration de diverses variantes permettront de dégager le scénario final. Une nouvelle réflexion en tout cas s'impose, dans la mesure où se fait sentir la nécessité d'une mise à jour des missions et des moyens dont l'Etat entend se doter en matière de politique culturelle.

Mais c'est une autre histoire, qui doit encore être écrite avant de vous être racontée...

Brigitte Waridel

## La formation artistique professionnelle

Le soutien à la création artistique professionnelle se double d'un corollaire: celui du soutien à la formation artistique professionnelle, qui est également inscrite dans les compétences cantonales. La formation aux arts plastiques, graphiques et audiovisuels, assurée par l'Ecole cantonale d'art, est reliée depuis 1996 au Service des affaires universitaires en raison de son intégration aux Hautes Ecoles.

Inscrits au budget culturel, l'enseignement professionnel de la musique ainsi que l'art dramatique constituent les deux autres pôles de compétence auxquels le canton de Vaud consacre des moyens importants. On relève que, pour l'heure, la danse n'est dotée d'aucune filière de formation financée par les pouvoirs publics.

### Paroles...

La formation en art dramatique subventionnée par les pouvoirs publics (Etat de Vaud et Commune de Lausanne) est dispensée par la Section professionnelle d'art dramatique (SPAD) au Conservatoire de Lausanne et concerne exclusivement la formation des comédien(ne)s. Le canton consacre annuellement un demi-million à la SPAD. Le Conservatoire de Genève dispense le même type de formation dans son Ecole supérieure d'art dramatique (ESAD).

Un important projet est à l'étude actuellement sous la houlette de la Conférence intercantonale de l'instruction publique: celui d'une Haute Ecole romande de théâtre, unique pour toute la Suisse romande, qui remplacerait les actuelles sections des deux conservatoires.

### ... et musique

L'Etat de Vaud consacre un effort important à l'enseignement de la musique, de manière générale, et particulièrement à la formation professionnelle, concentrée sur quatre institutions:

- le Conservatoire de Lausanne: le canton partage avec la Commune de Lausanne le financement du fonctionnement de l'institution à hauteur d'un peu plus de 6 millions par an; c'est en quelque sorte l'Ecole «centrale» de musique du canton;
- l'Ecole de jazz et de musique actuelle (EJMA): le canton la subventionne à hauteur de 620'000 francs annuels. Il a soutenu la construction du nouveau bâtiment de l'Ecole au Flon pour 4,8 millions (sur un total de 8,6 millions);
- la section jazz du Conservatoire de Montreux: calculée au nombre d'élèves inscrits, la subvention annuelle tourne autour de 80'000 francs;
- l'Institut de Ribaucourt à Lausanne: calculée aussi sur la base du nombre d'élèves inscrits, la subvention annuelle se situe aux environs de 140'000 francs.

bw



## Les décisions de la quinzaine

Dans cette rubrique sont présentées sous forme succincte les décisions prises par le Conseil d'Etat au cours de la quinzaine écoulée. Elles sont classées par département. Les objets dépendant de la présidence ou relevant des compétences de plusieurs départements sont placés en tête. Les références en italique au bas de chaque résumé indiquent où s'adresser pour obtenir des informations plus complètes.

### DEC

Département de l'économie

#### RMR: la baisse des prestations n'a pas eu d'effet démobilisateur

En réponse à une interpellation du député Laurent Ballif qui s'inquiète des conséquences de la baisse des prestations financières intervenue en 1999 pour les usagers du RMR, le Conseil d'Etat affirme que celle-ci n'a pas provoqué d'effet démobilisateur pour la consommation des mesures de réinsertion. Il remarque notamment que, l'an dernier, de multiples mesures de réinsertion (représentant 4'764 mois) ont été octroyées aux RMRistes, dont la population moyenne s'est élevée à 4'100 unités.

*Roger Piccand, chef du Service de l'emploi, 021/316 61 01*

#### Ordonnances fédérales sur la protection des végétaux agricoles et forestiers

En réponse à une consultation fédérale, le Conseil d'Etat approuve les nouvelles dispositions fédérales concernant la protection des végétaux contre l'introduction et la propagation d'organismes particulièrement nuisibles. Une révision de ces dispositions s'est avérée nécessaire afin de les adapter à la nouvelle loi sur l'agriculture, tout en les rendant conformes au droit européen.

*Olivier Dunant, chef du Service de l'agriculture, 021/316 61 98*

#### Convention collective de la construction métallique

Le Conseil d'Etat a adopté, sous réserve de l'approbation fédérale, un projet d'arrêté ainsi que son avenant, autorisant la mise en vigueur de l'extension du champ d'application de la convention collective de travail de la construction métallique et de l'isolation et du calorifugeage du canton de Vaud.

*François Czech, chef de l'Inspection cantonale du travail, 021/316 61 31*

### DFIN

Département des finances

#### Gestion des risques sur débiteurs: poursuite du processus de modernisation comptable

Afin d'accroître la transparence des finances cantonales, le Conseil d'Etat a décidé par voie d'arrêté d'intégrer les risques sur débiteurs dans les comptes de l'Etat de Vaud. Cette démarche novatrice débutera dès l'exercice 2000 avec les débiteurs fiscaux, puis s'étendra à l'ensemble des débiteurs de l'Etat d'ici le bouclage des comptes 2003. Dans ce contexte de modernisation, le Conseil d'Etat lance par ailleurs un projet de nouvelle loi sur les finances.

*Francis Randin, chef du Service des finances, 021/316 25 57*

#### Passage à l'An 2000: opération réussie

Quatre mois après l'échéance, le Conseil d'Etat dresse le bilan du passage de l'informatique de l'Etat à l'An 2000. L'ensemble des applications, y compris celles à niveau de risque élevé, fonctionne correctement. Cette réussite est le fruit du travail de qualité réalisé au sein de l'administration et de l'excellente collaboration instaurée entre les informaticiens et les utilisateurs. Sur le plan financier, le projet aura finalement coûté 3 millions de moins que prévu.

*Claude Pasche, Chef de la DPSI, 021/316 25 57*

### DIRE

Département des institutions et des relations extérieures

#### Modalités pour l'introduction d'un nouveau passeport en 2003

La Confédération propose d'introduire un nouveau passeport (passeport 2003) en remplacement du passeport actuel (passeport 1985). Ce changement s'impose en raison des problèmes rencontrés avec les Etats-Unis concernant l'exigence d'un format qui permette la lecture optique des passeports. Il s'agit, en particulier, d'éviter la réintroduction par ce pays – prévue le cas échéant, au printemps 2003 – de l'obligation de visas pour les touristes suisses. Ainsi, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2003, la validité des passeports 1985 ne sera plus prolongée et seul le passeport 2003 pourra être établi. Les passeports 1985 qui auront été prolongés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2003 seront valables au plus tard au 31 décembre 2007. Les modalités de ce changement ont été accueillies favorablement par le Conseil d'Etat.

*Nicolas Bongard, adjoint au Service de la population, 021/316 46 46*

#### Règlement concernant la Fondation romande de détention LMC

La loi fédérale sur les mesures de contrainte en matière de droit des étrangers (LMC), entrée en vigueur en février 1995, prévoit quelques règles fondamentales en matière de détention adminis-

trative. Les cantons déterminent les conditions régissant ce type de détention. Le 4 juillet 1996, les cantons de Genève, Neuchâtel et Vaud ont donc décidé de conclure un concordat intercantonal pour s'assurer que les établissements nécessaires existent et soient à disposition des cantons concordataires. Ainsi, le 16 mars 2000, la Conférence romande des chefs de département de justice et police a décidé de créer une Fondation de droit public dont les buts seront l'étude et la définition des besoins en infrastructures pour la détention administrative et la réalisation, l'exploitation et la gestion d'un ou plusieurs établissements affectés à celle-ci.

*Jacques Grossrieder, adjoint au Service de la population, 021/316 46 46*

#### Financement de l'asile: la position du Canton de Vaud

Consulté par la Confédération sur le dossier du financement de l'asile, le gouvernement vaudois répond à Mme Metzler qu'il s'oppose au modèle proposé dans la mesure où il ne tient pas compte du principe de la répartition des compétences entre la Confédération et les cantons. Il émet également un certain nombre de réserves sur les mesures d'économies prévues, qu'il juge globalement excessives au regard du fait, notamment, que le nombre de demandes d'asile a considérablement baissé (90 en moyenne en 1999, 25 en moyenne en 2000). Le Conseil d'Etat s'oppose, enfin, à une éventuelle exclusion de l'assurance maladie des personnes relevant de l'asile.

*Me Jacques Grossrieder, Service de la population, 021/316 39 39*

### DSAS

Département de la santé et de l'action sociale

#### Consultation fédérale sur la pharmacopée

Le Conseil d'Etat a répondu à une procédure de consultation fédérale pour la mise en vigueur du supplément 2000 de la Pharmacopée suisse. Il approuve les textes révisés mais il estime inopportune l'introduction de deux monographies nouvelles consacrées à l'héroïne, en raison du faible nombre de professionnels concernés par son usage et afin d'éviter la banalisation de l'héroïne dans un recueil officiel. La pharmacopée est le recueil officiel qui fixe les normes de qualité pour les médicaments.

*Anne-Sylvie Fontannaz, pharmacien cantonal, 021/316 42 01*

#### Consultation fédérale sur la pharmacopée

Le Conseil d'Etat a répondu à une procédure de consultation fédérale pour la mise en vigueur du supplément 2000 de la Pharmacopée suisse. Il approuve les textes révisés mais il estime inopportune l'introduction de deux monographies nouvelles consacrées à l'héroïne, en raison du faible nombre de professionnels concernés par son usage et afin d'éviter la banalisation de l'héroïne dans un recueil officiel.

*Anne-Sylvie Fontannaz, pharmacien cantonal, 021/316 42 01*

## Conditions d'exploitation et de financement des Unités d'accueil temporaire

Le Conseil d'Etat a adopté l'arrêté relatif aux conditions d'exploitation et de financement des Unités d'accueil temporaire. Ces structures de prise en charge intermédiaire entre l'hébergement médico-social et le service de maintien à domicile sont rattachées à des EMS ou des divisions C d'hôpitaux et de CTR reconnus d'intérêt public.

Le système de financement, qui a été simplifié, distingue le tarif des soins fixé par convention entre les assureurs-maladie et les établissements, la subvention fédérale et cantonale ainsi que les ressources des personnes accueillies.

*Marcel Hofer, Service de la santé publique, 021/316 42 34*

## Hospices cantonaux: suppression de la «Commission des neuf»

Faisant suite à une motion déposée par le député Rochat, le Conseil d'Etat a adopté un exposé des motifs et projet de loi abrogeant l'article 16a de la loi du 16 novembre 1993 sur les Hospices cantonaux. Cet article instituait une commission dite «des neuf», constituée d'une délégation des commissions des finances, de gestion et du système d'information du Grand Conseil, qui avait pour mission de traiter du fonctionnement, de la gestion et de la stratégie des Hospices. Ces tâches ont été reprises par la Commission spécialisée de santé publique créée en septembre 1999.

*Fernando Martins, Hospices cantonaux, 021/314 70 03*



## Bâtiment administratif cantonal à Yverdon-les-Bains

L'idée de construire un bâtiment administratif cantonal (BAC) ou une Maison de l'Etat à Yverdon-les-Bains existe depuis plusieurs années. Elle a été réactivée par l'écho qu'a eu le lancement du chantier du Tribunal d'arrondissement.

Le Conseil d'Etat vient de décider de donner suite à cette idée et d'engager des études en vue de la création éventuelle d'un BAC sur le site des anciennes casernes. Le gouvernement a accordé au Département des infrastructures, sous réserve de l'approbation de la commission des finances, un crédit d'étude de 150'000 francs. Ce montant financera les relevés archéologiques et géotechniques, ainsi qu'un concours d'idées.

*François-Joseph Z'Graggen, architecte au Service des bâtiments, 021/316 73 15*

## En consultation: modifications de la loi sur les transports publics

Le Conseil d'Etat met en consultation un avant-projet de modification de la loi sur les transports publics. L'enjeu principal consiste à adapter le financement des prestations de transports publics et sa répartition entre l'Etat et les communes.

Principale innovation: les transports urbains en

site propre (métro, TSOL, projet M2 Ouchy-Epalinges) sont considérés d'importance cantonale et la participation financière de l'Etat est augmentée.

*Philippe Biéler, chef du Département des infrastructures, 021/316 70 01*  
*Vincent Kraysenbühl, chef du Service des transports, 021/316 73 73*

## Théâtre gallo-romain de Vidy: la solution la plus rationnelle

Les vestiges du théâtre gallo-romain découverts en janvier 1999 à Vidy (Lausanne) n'ont pas pu être conservés et mis en valeur intégralement. Plusieurs variantes de conservation ont été étudiées par le Canton. Finalement, le Conseil d'Etat a opté pour une solution économique intégrant les vestiges les plus importants dans les caves du bâtiment en construction et impliquant un minimum de modifications du projet. Une partie des gradins et de la scène reste accessible et contrôlable; une extension future du dégagement reste réservée. Le Conseil d'Etat est convaincu que c'était la solution la plus rationnelle. C'est ainsi qu'il répond à l'interpellation de la députée Odile Jaeger.

*Denis Weidmann, archéologue cantonal, 021/316 73 29*

## Ferme de Dorigny à St-Sulpice: une restauration aurait coûté trop cher

L'Etat de Vaud et la Confédération, copropriétaires de la Ferme de Dorigny à Saint-Sulpice, n'ont pas manqué à leur devoir d'entretien de ce bâtiment qui est une dépendance d'une ancienne maison de maître. Elle a été acquise en 1970, dans un état déjà très dégradé, avec toute la propriété sur laquelle les installations sportives de l'UNIL et de l'EPFL ont pu se développer. En 1995, un expert de la restauration des monuments historiques mandaté pour faire un diagnostic concluait que la remise en l'état de ce bâtiment, d'un intérêt architectural et historique assez modeste, ne serait pas opportune et d'un coût sans doute prohibitif. Suite à quoi, la démolition de la ferme a été mise à l'enquête, puis exécutée en décembre 1999. Telle est en substance la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation du député Nicolas Morel sur les possibilités de sauvetage de la ferme.

*Eric Teyssie, conservateur des monuments historiques, 021/316 73 33*

## Métro M2 Ouchy-Epalinges: attribution du marché des véhicules

La procédure ayant abouti au choix de la société Alstom a été menée en conformité avec la législation sur les marchés publics. L'offre de Bombardier pour un moteur linéaire contenait des réserves et des insuffisances sur la forme et le fond; elle a donc dû être écartée par le groupe d'expert mandaté pour analyser les offres. L'offre d'Alstom se situe dans la cible financière établie par l'étude préliminaire de 1996. Telle est en substance la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation du député Robert Jaggi.

*Vincent Kraysenbühl, chef du Service des transports, 021/316 73 73*  
*Pierre Imhof, collaborateur personnel du chef du DINF, 021/316 70 05*



## Nouvelle formation de concepteur/trice en multimédia à l'Ecole romande des arts graphiques

Le Conseil d'Etat a décidé la création d'une nouvelle filière à l'Ecole romande des arts graphiques (ERAG), à Lausanne, pour former des conceptrices et concepteurs en multimédia. Depuis quelques années, les nouveaux médias révolutionnent le monde de la communication. Les très prometteuses perspectives de développement dans ce domaine exigent des compétences que notre canton ne possède pas encore, faute de disposer d'une formation structurée. Le projet de formation qui veut combler ce manque répond à la demande de nombreux jeunes autant qu'à celle formulée par les milieux économiques concernés. L'ouverture de la nouvelle filière est prévue en août 2000.

*Jean-Pierre Rochat, chef du Service de la formation professionnelle (SFP), 021/316 63 07*

*Michel Stauffer, directeur de l'ERAG, 021/622 54 66*

## Règlement cantonal concernant la formation d'employé(e) en économie familiale

Le Conseil d'Etat a adopté le règlement cantonal concernant la formation en une année d'employé(e) en économie familiale. Celui-ci remplace le règlement fédéral d'employé(e) de maison, abrogé au 1<sup>er</sup> janvier 2000 dans le cadre de l'entrée en vigueur du règlement fédéral de gestionnaire en économie familiale (formation en trois ans). En raison du succès de cette formation en une année dans notre canton – environ 120 contrats signés annuellement – le Conseil d'Etat souhaite pouvoir continuer à offrir ce choix professionnel aux jeunes intéressés.

*J.-P. Rochat, chef du Service de la formation professionnelle (SFP), 021/316 63 07*  
*Rosemarie Iseli, directrice de l'Ecole ménagère rurale de Marcelin, 021/801 14 54*

## Accord intercantonal sur les Hautes écoles spécialisées (HES)

Le Conseil d'Etat a adopté le texte de l'exposé des motifs et projet de décret l'autorisant à adhérer à l'Accord intercantonal sur les Hautes écoles spécialisées pour les années 1999 à 2005. Cet accord, déjà signé par la plupart des cantons, règle l'accès aux sept HES de Suisse ainsi que la répartition des charges entre les cantons. Il est le pendant de l'Accord intercantonal sur la participation au financement des universités. Il n'aura que des effets limités pour le canton de Vaud, car il est subsidiaire par rapport au Concordat sur la HES-SO. Il garantira pour les Vaudois l'égalité de traitement quant à l'accès à des formations HES dans les cantons suisses alémaniques et au Tessin.

*Jean-Pierre Rochat, chef du Service de la formation professionnelle (SFP), 021/316 63 06*



# L'Etat de Poésie ou les instants de l'univers

*Les carnets que publie à allure régulière Georges Haldas, relatent de menus événements susceptibles de capter ce qu'il nomme l'Etat de Poésie.*

*Pollen du temps, édité à l'Age d'Homme, poursuit cette démarche.*

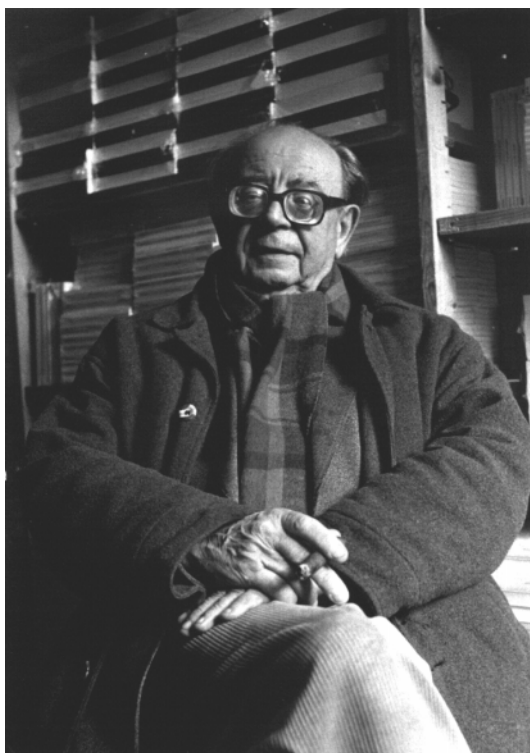
Toute l'œuvre du poète genevois se caractérise par la recherche d'un état intérieur qu'il associe à l'intuition d'une globalité, d'un univers tout entier contenu en germe dans chaque instant. Parce que «la descente dans le détail est le plus sûr moyen de rencontrer l'ensemble» reconnaît-il. Pour satisfaire une telle exigence, l'écrivain veille à ne jamais s'engoncer dans la rhétorique ni à se complaire dans les formules creuses. Il y parvient par la grâce des mots, signes visibles qui exercent une action intérieure, s'infiltrant par tous les pores du réel et retrouvent son origine impalpable, celle que Haldas nomme la Source. Travail poétique à part entière, les *carnets de l'Etat de Poésie*, édités à l'Age d'Homme, poursuivent cette démarche.

## Humer la saveur du temps

En cela, ces *carnets 1996* qui paraissent sous le titre emblématique de *Pollen du temps*, continuent-ils de creuser le sillon d'émotions poétiques qui s'enchevêtrent à la réalité. Les grains de pollen ici consignés, sont autant de moments vécus l'esprit en éveil, instants que l'auteur du *Boulevard des Philosophes* compare à une «étincelle séminale», empruntant cette belle expression à Claudel. Dans chacune des pages, la «graine porteuse» éclôt au contact du monde, transportant avec elle la sensibilité d'une conscience émerveillée devant le mystère de la vie. Si bien que c'est de la rencontre de ces heures fertiles que se nourrit ce livre qui hume la saveur du temps. Au creux d'instantanés anodins, retenus et notés durant un an, l'écrivain genevois entend sourdre l'écho du monde de l'eau qui coule, du ciel aux couleurs changeantes, d'une ballade dans la ville, du spectacle des oiseaux ou des odeurs familières qui proviennent de la rue. Scrutateur attentionné de ces oasis périssables, il a su en capter les résonances qui, du tréfonds de l'être, s'adressent comme un appel au cœur des hommes.

## De l'écoute du quotidien...

Sonde intime, l'écriture de *l'Etat de Poésie* élève et approfondit avance en creusant au



Georges Haldas, novembre 1995

plus profond de la chair du monde jusqu'à atteindre l'indicible car «la première porte de l'invisible, c'est le silence.» Est-il nécessaire de préciser qu'une telle exploration du quotidien en appelle à une disponibilité, à un sens de l'observation qui renonce à exhiber des humeurs ou à exhaler des effluves narcissiques de ces notations? Loin donc de se réduire à une enfilade de thèmes, ces carnets témoignent plutôt d'une expérience, d'un abandon aux sollicitations de l'existence. Passant insensiblement d'un souvenir à une raillerie sur les médias, d'une conversation happée dans un café à un discours politique entendu à la TV, d'un rêve à l'évocation de ses lectures, Haldas trouve, dans la conscience intériorisée de ces moments fugaces, de quoi accroître son attention sans jamais prêcher ni donner de conseils.

## ... au recueillement

Evoquant fréquemment un thème qui lui est cher, le silence, l'écrivain genevois avoue qu'il y trouve le plus durable des encouragements à entendre l'écho d'un monde invisible que chacun porte en soi.

Le silence, l'indicible, l'invisible: autant de mots qu'emploie sans hargne Georges Haldas pour opposer, à la force centrifuge de l'individualisme qui projette l'homme *hors de lui*, celle du recueillement et de la contemplation poétique. A la confusion spirituelle que l'on constate en cette fin de siècle, les *carnets* de Georges Haldas choisissent de répondre sans acrimonie, par le recours à la parole incarnée issue d'un sentiment d'infinie gratitude à l'égard de la vie, son ferment essentiel.

*Maurice Sierro, membre du comité de lecture de La Gazette*

**Pollen du temps, Carnets 1996, Georges Haldas, Ed. L'Age d'Homme, Lausanne 1999, 186 p.**

## Flore de Suisse

La flore suisse est caractéristique de toute l'Europe centrale. La Suisse est un immense jardin botanique et la richesse de sa flore provient de sa position au milieu de l'arc alpin, de sa diversité climatique et géologique. *Flora Helvetica*, qui vient de paraître en français, traite de la totalité des plantes sauvages de Suisse et décrit les principales espèces cultivées. Fruit de plusieurs décennies de travail minutieux de deux biologistes, il a paru en allemand déjà en 1996. La version française, réalisée par Ernest Gfeller, n'est pas une simple traduction, mais une véritable adaptation aux données les plus récentes.

*Flora Helvetica* s'adresse à un large public, amateurs de plantes sauvages, connaisseurs passionnés et même chercheurs scientifiques.

*Flora Helvetica*, Konrad Lauber et Gerhart Wagner, Ed. Paul Haupt, Berne, 2000. Guide interactif sur CD-Rom (allemand - français), 2e édition, à paraître fin juin.